

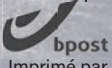
Bimestriel – Bureau de dépôt : 5070 Fosses-la-Ville – Éditeur responsable : G. de Bilderling – Espace Winson – Rue Donat Masson 22 – 5070 Fosses-la-Ville

FOSSSES-LA-VILLE

magazine

| Bulletin communal d'information | #1 | Janvier 2025 | www.fosses-la-ville.be |



Distribué par

Imprimé par
l'imprimerie Doneux
sur papier certifié FSC



Centre Funéraire Mathieu

Successeur Ets Preud'homme

- ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES ·
- MONUMENTS FUNÉRAIRES ET CAVEAUX ·
- FLEURS ·
- ARTICLES FUNÉRAIRES ·



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE 24H/24, 7 JOURS/7



9 RUE DE L'ÉCOLE MOYENNE 13, FOSSES-LA-VILLE (À CÔTÉ DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE)

☎ 071 71 15 72 - 0495 24 78 84

✉ INFO@CENTREFUNERAIREMATHIEU.BE

🌐 WWW.CENTREFUNERAIREMATHIEU.BE

VASTE PARKING PRIVÉ
ACCÈS AUX PMR

MARIE-CÉCILE FLAMENT

AVOCAT



Urbanisme, environnement

Demandes de permis d'urbanisme ou d'environnement, assistance et défense lors des recours administratifs, régularisation, infractions urbanistiques et environnementales, pollution, conseil et contentieux liés aux opérations immobilières (vices cachés, éviction, troubles du voisinage, mitoyenneté, servitude,...)

☎ 0495 28 72 78

✉ mcf@resolved.law

📍 Rue Saint Roch 31a • 5150 Floreffe

2^{ème} cabinet : **Resolved.**

DEEP IN TREES



Rue du Try Al Hutte 26
5070 Fosses-La-Ville
T. 0473 28 05 93

WWW.DEEPINTREES.BE

T.V.A. BE 0779.250.092

contact@deepintrees.be

ARBORISTE
GRIMPEUR
ELAGUEUR

ABATTAGE
DÉMONTAGE
D'ARBRES DÉLICATS
ELAGAGE
TAILLE DOUCE
HAUBANAGE
BROYAGE
DE BRANCHES
DESSOUCHAGE
PLANTATION
D'ARBRES ET DE HAIES
TRAVAUX FORESTIERS
ÉVACUATION DES DÉCHETS

MAUDOUX VICTORIA

KINESITHÉRAPEUTE

FERTILITÉ
URO-GYNÉCO-PÉRINÉO
ENDOMETRIOSE
RESPIRATOIRE

0498 75 58 68

PLACE COMMUNALE 6
6250 PRESLES

TITEUX SPRL

TOITURE

sprltiteux@gmail.com

Tél. 071 71 34 09
Fax 071 71 43 36

Rue des Quartiers 3
5070 Vitruval (Fosses-la-Ville)



COMPTALENTIA
Expert-comptable Fiscaliste

0472 71 52 89
info@comptalentia.be

Rue de Floreffe 6

5150 Franière

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR - CHOCOLATIER - GLACIER

LE PAIN



D'ANTAN

LA VOLONTÉ D'OFFRIR LE MEILLEUR

13/BC, Chaussée de Namur
5070 Fosses-la-Ville
071/496 733

Du lundi au samedi : 7h à 18h30
Dimanche et jours fériés : 7h à 17h

lepaindantan.be
SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR   

www.la-romance.be



La Romance

RESTAURANT

Cuisine

7/7J de 11h à 22h

non Stop



SNACK
PETIT DÉJEUNER
BRASSERIE

à partir de 7h30



SERVICE TRAITEUR

Rue Riverre, 104 - 5150 FLOREFFE
Tél.: 081/44 69 66

dans ce numéro

6

Editorial

7-8

Informations

9

Bien-être animal Stérilisation des chats

10

Jeunesse Nous cherchons
des animateurs
Stage musical

11

Rénovation urbaine Appel à candidature

12-15

Environnement Ecole de Vittrival
Démarche zéro déchets

16-19

Social Conseil consultatif des aînés
Noël au Bar à soupe
Réseau solidarité

20

Numéros utiles

Votre collège communal :



Gaëtan de Bilderling
Bourgmestre

bourgmestre@fosses-la-ville.be
Officier d'Etat civil, Personnel
communal, Finances, Santé,
Sécurité / Gestion de crise



Laurie Spineux
1^{ère} Echevine

laurie.spineux@fosses-la-ville.be
Pilote politique du PST, Enfance,
ATL, Jeunesse, Personnes
handicapées, Communication,
Bien-être animal



Frédéric Moreau
Echevin

frederic.moreau@fosses-la-ville.be
Travaux, Cimetières, Mobilité,
Propreté publique, Politique de
prévention, Environnement /
agriculture, Energie



Jean-François Favresse
Echevin

jf.favresse@fosses-la-ville.be
Urbanisme, Patrimoine,
Aménagement du territoire,
Logement, Bâtiments du culte,
Jumelage Orbey



Gil Baufay
Echevin

gil.baufay@fosses-la-ville.be
Développement urbain / PCDR,
Informatique, Fêtes, Gestion des
salles, Culture, Commerces /
affaires économiques, Tourisme



Josée Lechien
Echevine

josee.lechien@fosses-la-ville.be
Enseignement, Affaires
patriotiques, Fabriques d'église,
Politique des seniors (Aînés),
Relations internationales,
Associations caritatives



Bernard Meuter
Président du CPAS

bernard.meuter@fosses-la-ville.be
PCS, Emploi, Habitat permanent,
Sports, Supracommunalité, Projet de
l'hypercentre (places-ancien Hôtel de Ville),
PCI, Folklore



Chères Fossoises,
Chers Fossois,

Une année s'est cloturée ; nous tournons également la page d'une législature. Grâce à votre confiance, nous entamons un nouveau mandat.

Bien sûr, nous ne repartons pas d'une page blanche : les projets sont nombreux dont les dossiers avaient été peaufinés ces derniers mois. Ainsi, par exemple, nous pourrons tous profiter dès cette année d'un tout nouveau Centre Sportif à Sart-St-Laurent. L'ancien, mal isolé, mal équipé, inadapté sur de nombreux points, n'est plus qu'un souvenir, et les fondations et piliers du futur bâtiment sont déjà visibles.

Notre budget a déjà été approuvé par la Tutelle, depuis ce 10 janvier ! C'est une fierté et un soulagement de pouvoir, dès ce mois, oeuvrer sur des bases claires sans devoir passer temporairement par la case «douzième provisoire». Je voudrais ici féliciter tous les services qui ont travaillé à ce succès.

Nous avons eu le plaisir en entamant cette année de mettre à l'honneur plusieurs de nos concitoyens qui ont marqué l'année écoulée. Mérite culturel, sportif, économique... et le tout nouveau prix «Bistokadje» qui récompense la promotion de notre entité et de notre folklore au travers de la langue wallonne.

C'est une soirée toujours très attendue et pleine de surprises et de découvertes.

A tous, je vous souhaite une année de projets et de succès.
Au plaisir de nous rencontrer bientôt,

Dr G. de Bilderling,
Bourgmestre



Enquête publique

DONNONS VIE À L'EAU!

Programme, calendrier de travail relatifs à l'élaboration des quatrièmes plans de gestion et synthèse provisoire des questions importantes.



Donnez-nous votre avis!

Dans le cadre de la **directive européenne sur l'eau**, une enquête publique est organisée du **02/12/2024 au 02/06/2025** inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : **eau.wallonie.be**

Vos observations écrites peuvent être envoyées au SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (ARNE), soit :

- via le site Web **eau.wallonie.be**
- par courriel à **eau@spw.wallonie.be**
- par courrier postal au **Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface du SPW ARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES**

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.



EDIWALL

Editeur responsable : Bénédicte Heindrichs
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes
D/2024/11802/210

* Site Web des contrats de rivière:
http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

Service public de Wallonie
eau.wallonie.be



AMELIORONS ENSEMBLE L'ESPACE PUBLIC DE NOTRE COMMUNE

Il n'est pas toujours évident pour le citoyen de savoir vers qui se tourner pour signaler les problèmes rencontrés dans l'espace public. C'est pourquoi notre commune a décidé d'utiliser FixMyStreet Wallonie.

FixMyStreet Wallonie est une application développée par l'asbl Be WaPP (Ensemble pour une Wallonie Plus Propre), accessible sur smartphone et tablette et téléchargeable sur les stores classiques. Cette application permet aux citoyens de signaler des problèmes liés à de la malpropreté mais pas seulement puisqu'ils peuvent également recenser des problèmes liés à un éclairage public défectueux, un nid de poule dans la route ou encore un avaloir bouché. FixMyStreet centralise les signalements en un seul endroit au sein des services communaux.

Signaler votre problème en quelques clics

FixMyStreet Wallonie est simple et rapide d'utilisation : il suffit à l'utilisateur d'envoyer une photo du problème rencontré via l'app. L'outil géo-localise le problème dans l'espace public. L'information est ensuite envoyée à la commune, qui la fait suivre au service compétent pour qu'il traite le problème. L'auteur du signalement est tenu au courant de l'évolution du dossier via l'application et reçoit une notification quand celui-ci est clos.

Informations pratiques

L'application FixMyStreet Wallonie est téléchargeable sur Google Play et sur l'App Store. Elle est gratuite d'utilisation. Un site Internet permet également aux personnes n'ayant pas de smartphone de signaler les problèmes : www.fixmystreetwallonie.be.

Plus d'informations sur <https://www.bewapp.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/>



STÉRILISATION DES CHATS DOMESTIQUES



La stérilisation des chats est obligatoire depuis le 1er novembre 2017

Le respect de cette obligation permettra de constater une réelle baisse des statistiques d'abandon et de surpopulation des chats errants.

La stérilisation/castration peut s'effectuer dès l'âge de 8 semaines

Si vous êtes particulier :

- Le chat doit être stérilisé avant l'âge de 6 mois
- Si le chat est introduit sur le territoire de la Région Wallonne et est âgé de + de 5 mois, il doit être stérilisé en-deans les 30 jours de son introduction

Si vous êtes éleveur agréé :

- Pas de stérilisation si le chat est destiné à l'élevage
- Stérilisation obligatoire dès que le chat n'est plus destiné à l'élevage ou s'il est vendu après ses 6 mois

Pour prouver que le chat est stérilisé, le vétérinaire ayant procédé à la stérilisation doit délivrer une attestation reprenant la date de stérilisation ainsi que l'identification du chat (numéro de puce encodé dans les 24 heures dans la base de données CatID - <https://online.catid.be>)

Le mot obligation étant très souvent mal perçu... voici une liste des multiples avantages à la stérilisation de votre chat :

- Moins agressif, moins de bagarres et de blessures
- Moins fugueur

- N'urine plus partout pour délimiter son territoire
- Moins de risques de cancers (mammaires ou des ovaires)
- N'est plus en chaleur
- Espérance de vie allongée
- Plus grande sociabilité
- Diminution de la surpopulation féline dans les refuges contraints souvent à des euthanasies
- Diminution du nombre des chats errants dans nos communes.
- Il ne s'en portera que mieux

Pour les personnes défavorisées, il est possible de s'adresser à la « Fondation Prince Laurent ».

Nous vous rappelons que tous les chiens et chats doivent être identifiés et enregistrés. Par une simple puce électronique pour les chats, par un enregistrement sur DogID pour les chiens :



LE PATRO NOUS PRIE DE RELAYER CETTE INFORMATION :

Tu as 16 ans ou plus ? Rejoins-nous au Patro Saint-Feuillen de Fosses-la-Ville et deviens animateur/animateur ! Être animateur, c'est bien plus qu'un simple engagement :



NOUS CHERCHONS DES

- C'est s'épanouir en s'amusant, tout en faisant grandir les jeunes qui te font confiance.
- C'est contribuer à un monde meilleur en transmettant des valeurs essentielles comme le partage, la solidarité et le respect.
- C'est apprendre et progresser dans une ambiance familiale où chacun trouve sa place.
- C'est construire des souvenirs inoubliables : des dimanches pleins d'aventure, des expériences uniques et de trouver une seconde famille, rejoins le Patro Saint-Feuillen !

Plus d'infos ? Contacte-nous au 0473.17.71.07. Viens faire la différence, viens t'amuser, viens écrire ta propre aventure avec nous !

STAGE MUSICAL

Le service Petite enfance vous informe qu'un stage musical de deux jours aura lieu pendant les congés de détente en partenariat avec l'école fondamentale libre de Saint-Feuillen et l'ASBL Les Jeunesses Musicales les 24 et 25 février 2025. Il accueillera maximum 12 enfants de 2,5 ans à 4 ans.

Lieu : école maternelle libre de Saint-Feuillen située à la rue des Zolos, n°22 à Fosses-la-Ville.

Horaire :

- De 09h à 09h30 - accueil
- De 09h30 à 15h30 - activités (+sieste éventuelle)
- De 15h30 à 16h - départ

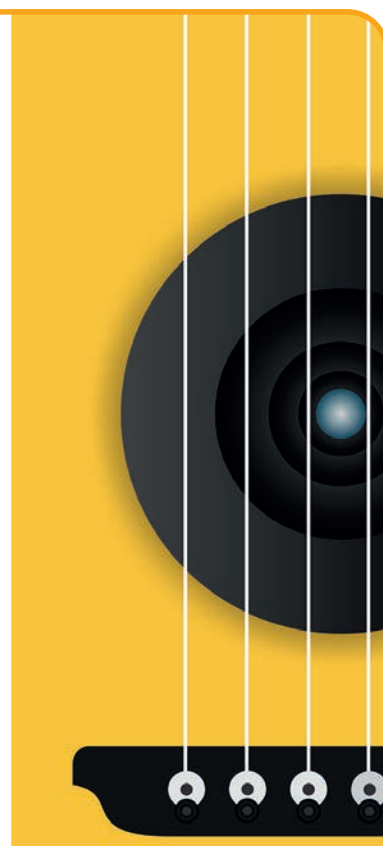
Possibilité d'une garderie de 08h30 à 09h et de 16h à 17h (veuillez préciser lors de l'inscription si vous êtes intéressés par cette possibilité)

Inscriptions : sur le site <https://www.jeunessesmusicales.be/namur/stage-de-carnaval-copy/>

Pouvez-vous mentionner lors de l'inscription si vous êtes demandeurs d'une garderie et si votre enfant n'est pas encore propre.

Garderie possible de 08h à 09h et de 16 à 17h.

Tarif : 45 euros pour les 2 jours (avec une intervention de 3 euros par journée par enfant domicilié sur la commune de Fosses-la-Ville) - Jeunesses musicales Namur : Tél : 081 74 63 53 - Email : jmn@jeunessesmusicales.be



Pour votre publicité dans le calendrier des manifestations :
Contactez sebastien@imprimerie-doneux.be ou 0499 88 18 20

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN **APPEL À CANDIDATURES**



- Vous êtes habitant.e (domicilié.e, résident.e) du centre de Fosses-la-Ville ?
- Vous avez un commerce dans le Centre de Fosses ?
- Vous faites partie d'une association active dans le centre-ville ?

Vous êtes motivé.e pour faire évoluer le centre-ville, pour améliorer son cadre de vie, dans le respect de l'Opération de Développement urbain ?

Posez votre candidature !

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communal, les membres représentant les élus communaux doivent être désignés pour la durée de leur mandat.

D'autre part, par suite de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juillet 2023, la Commission de Rénovation urbaine est devenue la Commission locale de Développement urbain (CLDU).

Afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle, cette commission comprend des personnes vivant ou travaillant dans le périmètre concerné, œuvrant à son amélioration et/ou participant à sa vie quotidienne.

Cette commission constitue essentiellement un organe de consultation, de coordination, d'animation et de relais avec la population du quartier. Elle se réunit au minimum 2 fois par an.

Comment poser votre candidature ?

- Vous êtes habitant ou commerçant : envoyez votre candidature et vos motivations, pour le lundi 27 janvier 2025 au plus tard, à l'Administration Communale de Fosses-la-Ville (Espace Winson – rue Donat Masson, 22, 5070 Fosses-la-Ville) ou par mail : dev.local@fosses-la-ville.be.
- Vous représentez une association : transmettez la composition de celle-ci, les coordonnées complètes du/ de la représentant.e accompagnées de sa désignation pour le lundi 27 janvier 2025 au plus tard, à l'Administration Communale de Fosses-la-Ville (Espace Winson – rue Donat Masson, 22, 5070 Fosses-la-Ville) ou par mail : dev.local@fosses-la-ville.be.

Pour tous renseignements : pj.vandersmissen@fosses-la-ville.be

Le Collège communal actera l'ensemble des candidats répondant aux conditions reprises ci-dessus. Le Conseil communal adoptera ensuite la composition définitive de cette commission.



Rénovation énergétique de l'école primaire de Vitrival

Le 12 décembre dernier a vu la fin de la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école communale primaire de Vitrival. L'objectif était de rendre le bâtiment efficient d'un point de vue énergétique, en isolant intégralement son enveloppe extérieure.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans la lignée de l'appel à projets UREBA exceptionnel lancé par la Région, auquel la Commune de Fosses-la-Ville avait répondu et pour lequel nous avons été positivement sélectionné.

Ainsi, les murs du bâtiment se parent d'un isolant extérieur, le tout revêtu d'un crépi. Le toit a quant lui bénéficié d'une isolation de type sarking (isolation par l'extérieur), l'occasion également de remplacer les éléments de couverture par de nouvelles ardoises.

Cette isolation complète diminuera de manière drastique les besoins en chauffage du bâtiment, tout en garantissant le confort thermique des élèves et des équipes éducatives.

En effet, les épaisseurs et la qualité des isolants répondent aux standards les plus élevés, cette efficience nous permettant ainsi de bénéficier des sub-sides régionaux de l'appel UREBA exceptionnel PWI.

L'intérieur des classes n'est pas en reste, avec l'installation de groupes de ventilation munis chacun d'une sonde CO2, le tout permettant de renouveler efficacement l'air et de maintenir la concentration de CO2 au seuil le plus bas, au sein des classes.

La rénovation de l'école primaire de Vitrival démontre l'engagement de la Commune de Fosses-la-Ville à rendre progressivement son patrimoine immobilier neutre en carbone, et de poursuivre les objectifs des actions prioritaires de son programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat).



Bureau d'études : INASEP	
Entreprise lot 1 – Gros œuvre et électricité : DENIS SRL	Coût des travaux : 210.414,82 € TVAC
Entreprise lot 2 – HVAC : SanidéaL SRL	Coût des travaux : 65.409,35 € TVAC
Coût total du chantier :	275.824,17 € TVAC
Subsides UREBA du Service Public de Wallonie :	63.176 € TVAC
Part communale :	212.648,17 € TVAC

Faisant suite à une décision du Collège Communal du 25 juillet 2024, ratifiée par le Conseil Communal en sa séance du 09 décembre dernier, la Commune de Fosses-la-Ville s'engage dans la démarche Zéro Déchet ! Cet engagement se traduira en différentes actions que nous ne manquerons pas de vous présenter prochainement.

Aussi, pour bien commencer, décortiquons sans plus attendre la philosophie Zéro Déchet, au travers de cette première Chronique POLLEC de l'année. En vous souhaitant une bonne lecture ainsi que nos meilleurs vœux à toutes et tous.

Refuser

Réduire

Réutiliser

Rendre à la terre

Recycler

LA CHRONIQUE POLLEC Démarche Zéro Déchet

Sans que l'on s'en rende vraiment compte, de nombreux aspects de notre vie génèrent des déchets. Dès que l'on prépare le souper, que l'on fait ses courses alimentaires, ou même quand nous achetons divers objets, ces actions s'accompagnent presque invariablement de déchets : emballage, épluchures, étiquettes, fin de vie des objets remplacés...

Tant et si bien qu'en Belgique, chaque habitant génère un peu plus de 200 kg de déchets ménagers par an. Ce chiffre, déjà non négligeable, ne concerne que ce qui est collecté en porte à porte. Si l'on intègre maintenant les déchets apportés en centre de tri (inertes, encombrants, déchets verts, ...) nous sommes alors à plus de 500 kg/habitant/ an !

Chacun à notre échelle, nous avons la possibilité de diminuer la quantité de ces déchets, voici quelques clés pour y parvenir.

La méthode la plus célèbre est celle dite des 5 R.

La première étape consiste ainsi à refuser tout ce qui nous est proposé, parfois gratuitement et qui peut être considéré comme superflu : goodies, cadeaux publicitaires, échantillons, tickets de caisse, tracts, dépliants publicitaires, etc. Objets qui bien souvent vont directement dans la caisse de tri, ou finissent par s'accumuler au fond de nos tiroirs ...

Ainsi, parmi les gestes simples et efficaces, on peut apposer

par exemple un autocollant « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres, qui permet de refuser la publicité et la presse gratuite non-adressée. Il est également recommandé d'avoir avec soi un emballage réutilisable pour faire nos achats, ce qui évite d'en recevoir un nouveau à chaque fois.

Si le refus n'est pas toujours possible, notamment dès que cela touche à nos besoins, il est toujours envisageable de réduire.

Cela passe par exemple par une réduction du gaspillage alimentaire. S'il est bien entendu essentiel de se nourrir, nous pouvons éviter les achats superflus, en planifiant les menus de la semaine, et en accommodant les restes, le cas échéant. En ce qui concerne les emballages jetables, il est préférable de sélectionner des produits « naturellement » emballés (fruits et légumes par exemple), et d'éviter les aliments suremballés. Aussi, certains produits peuvent s'acheter en vrac ou avec des contenants consignés. Il existe également toute une série de cosmétiques solides (pains de savon, shampoing en barre, ...) qui sont peu emballés.

D'une manière générale, pour tout autre acquisition, il convient d'éviter les dépenses compulsives en se posant les bonnes questions avant d'envisager un achat : en ai-je réellement besoin ? Puis-je attendre avant de me décider ? N'ai-je pas déjà un article similaire à la maison qui convienne encore ? ...

Cette démarche est importante, car en réduisant les déchets que nous produisons, nous réduisons la quantité de ressources nécessaires à la production de nouveaux biens et produits. En limitant nos déchets, nous pouvons donc contribuer à protéger l'environnement, économiser des ressources et de l'argent, ainsi que préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

Si l'on ne peut refuser ou réduire, il est toujours possible de réutiliser !

Par exemple, si je veux entamer des petits travaux chez moi et que je ne dispose pas d'une foreuse, diverses solutions existent : location, emprunt, partage, seconde main, tout est bon pour ne pas acheter neuf !

De la même manière, il existe plusieurs manières de prolonger la durée de vie d'un objet, en le faisant réparer, en le donnant ou en le vendant en seconde main, par exemple.

Les Repair Cafés vous permettent également d'apporter vos objets endommagés, de les faire réparer ou même d'apprendre à les réparer avec l'aide de bénévoles expérimentés !

Pour la vie de tous les jours, il est intéressant de se munir d'une gourde et d'une boîte à tartines qui pourront être réutilisées lors de très nombreux repas, en évitant à chaque fois la production de déchets.

De même, consommer des boissons dans des bouteilles consignées constituent également une bonne action. Les récipients consignés sont lavés, désinfectés et réutilisés pour y accueillir un nouveau breuvage.

Enfin, certains objets existent en version « rechargeable », et il conviendra de s'orienter vers ces modèles (rasoirs, brosses à dents, piles, mais aussi feutres, briquets et autres).

Toutes ces initiatives évitent ainsi que de nouveaux objets soient produits, ce qui nous l'avons vu, nécessite l'emploi de précieuses ressources, sans compter que les nouveaux objets produiront eux-mêmes des déchets...

Une fois passés aux cribles de ces premières possibilités, les éventuels déchets et objets inutilisables restants peuvent faire l'objet de divers débouchés.

Une remise à la terre est possible dans le sens de la réalisation d'un compost, permettant de valoriser la fraction organique de nos déchets ménagers (épluchures de légumes, marc de café, coquilles d'œufs, ... en évitant toutefois les restes de viande et os qui peuvent attirer les nuisibles). Au terme du compostage, un engrais naturel et très riche est obtenu, qui fera le bonheur des personnes qui cultivent un potager, par exemple.

Enfin, reste le recyclage de nos déchets. Cette dernière option n'est pas optimale et ne devrait ainsi arriver qu'en dernier recours. Nous expliciterons ci-après les avantages et les limites de ce concept.

Afin que le recyclage soit le plus efficace possible, il est indispensable de réaliser un tri soigneux au préalable. Pour les communes dont la gestion des déchets relève du BEP, comme Fosses-la-Ville, les filières de tri sont les suivantes :

Les verres transparents et colorés (bouteilles et conserves), sont à déposer dans les bulles idoine.

Les papiers et cartons, (emballages, journaux, dépliants, ...) sont collectés en porte à porte

Les déchets organiques comme les épluchures de légumes, déchets de jardinage, emballages compostables. Collectés en porte à porte également.

Les déchets PMC (Plastiques – Métaux – Cartons) que l'on peut mettre au sac bleu, qui peut désormais accueillir de nombreux déchets (la plupart des déchets plastiques, cartonnets, berlingots, boîtes de conserve en métal ...). Collectés en porte à porte.

Restent les déchets résiduels (ou ordures ménagères brutes), dans lesquels on retrouve les déchets qui ne peuvent pas être triés au sein des autres moyens de collecte.

Cette fraction résiduelle fait l'objet d'une valorisation énergétique, au cours de laquelle les déchets sont brûlés et où s'opère une récupération de l'énergie thermique produite. Énergie qui servira à la production de courant électrique et/ou qui pourra alimenter un réseau de chaleur, par exemple.

Outre le fait qu'il soit impossible de collecter l'intégralité des déchets (produits perdus dans la nature, stockés chez nous, désagregés et éparpillés dans l'environnement, ...), on ne recycle pas la totalité de ce qui est collecté. En effet, certaines

filières de recyclage n'existent pas, ou alors la filière n'est pas considérée comme étant rentable. Aussi, ce n'est pas parce qu'un matériau est « recyclable » qu'il est effectivement « recyclé ».



Pour les matériaux comme le verre, les métaux ou les papiers et cartons, les filières sont bien développées, avec des taux de collecte et de recyclage satisfaisants.

Le constat est plus mitigé concernant le plastique, ou plutôt « les » plastiques. En effet, les matériaux plastiques de notre quotidien (emballages, barquettes, jouets, fibres textiles, ...) sont de natures très différentes, avec chacun des propriétés qui leur sont propres. De ce fait, cette diversité de caractéristiques rend leur recyclage très difficile. Ce qui fait qu'environ seulement 30 à 40 % des plastiques (en Europe) sont effectivement recyclés, le reste étant soit enfoui ou incinéré (avec récupération d'énergie en Belgique).

Par ailleurs, il est assez fréquent que les matières recyclées (surtout les plastiques et les composants électroniques) soient boudées par les industries, parce que plus chères que des matériaux nouvellement produits ... Le recyclage de certains composés étant ainsi très complexe et donc, très coûteux, la filière concernée ne s'avère finalement rentable pour personne ...

Viennent s'ajouter à cela le fait que certains matériaux (à nouveau certains plastiques) perdent leurs qualités initiales. Pour prendre un exemple concret, une bouteille ayant contenu du ketchup, devient jaunâtre lors de son recyclage. Ce qui fait que son utilisation comme nouvelle bouteille de ketchup est rendue impossible et elle devra s'insérer dans une autre filière, bien souvent de qualité moindre, on parlera alors de décyclage.

Autre élément non négligeable, chaque filière de déchets (plastiques, métaux, verres, papiers et cartons) nécessitent de grandes quantités d'énergie (électricité et/ou chaleur) à chacune des étapes : transport, triage, lavage et désinfection, re-fonte de matériaux, stockage, ...

Si bien entendu, les technologies de recyclage évoluent, et avec elles les espoirs de trouver toujours plus de filières viables, nous sommes encore loin d'une boucle fermée où tout ce qui est produit est recyclé (et réutilisé) de manière significative.

S'il reste important de trier consciencieusement ses déchets, et que ce tri reste bien entendu à encourager, le recyclage en lui-même ne peut être vu comme une solution miracle.

Aussi, il conviendra au préalable d'appliquer au maximum les préceptes que nous avons vus ensemble :

Refuser → Réduire → Réutiliser → Rendre à la Terre → Recycler

En gardant en tête que le meilleur déchet étant celui qui n'existe pas !





LE CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Le jeudi 5 décembre dernier s'est tenu le dernier Conseil Communal Consultatif des Aînés de la législature précédente. Le CCCA est un groupe de personnes de 55 ans et plus, dont des représentants des associations d'aînés présentes sur l'entité. Ces personnes se réunissent environ 4 fois par an pour échanger sur différentes thématiques liées aux seniors et établir un véritable lien entre ceux-ci et les autorités communales.

Durant ce mandat, le constat a été fait, par le CCCA, des trois difficultés majeures rencontrées par les seniors: la communication, la mobilité et l'isolement.

Les membres du CCCA, aidés par le gérontopôle de la province de Namur,

le Plan de Cohésion Sociale, le service des aînés et le service communication de la commune ainsi que le CPAS ont réalisé une brochure informative à destination des aînés et de leur entourage. On y trouve notamment les activités spécifiques au sein de la commune, les aides disponibles ou encore des contacts utiles et bien plus encore.

Cette brochure, déjà largement distribuée, est toujours disponible à l'Administration communale, chez les médecins ou dans les Maisons médicales ainsi que les pharmacies de l'entité, auprès des membres du CCCA ou du service des aînés de la commune.

Les Conseils Consultatifs sont initiés par le Conseil communal et doivent être reconduits après les élections com-

munes et la prise de fonctions des nouveaux conseillers. En sa séance du 13 janvier 2025 le Conseil Communal de Fosses-la-Ville a décidé la mise en place du renouvellement de CCCA.

Si vous êtes âgé de 55 ans ou plus, si vous êtes membre d'une association représentative d'aînés ou si, à titre personnel vous souhaitez faire part de votre intérêt pour la vie des seniors, **n'hésitez pas à poser votre candidature pour le Conseil Communal Consultatif des Aînés. (Voir formulaire ci-après).**

Pour toute information concernant la brochure, le CCCA ou le service des aînés, vous pouvez contacter Margaux Piette, référente aînés, 071/12.12.40 ou aines@fosses-la-ville.be

CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre de la nouvelle législature, la Commune de Fosses-la-Ville souhaite mettre en place un Conseil Consultatif Communal de la Personne en situation de Handicap. Ce groupe de travail aura un rôle de consultation et de participation pour mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap.

Il permet à ces dernières de faire entendre leur voix, de défendre leurs droits et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques adaptées à leurs besoins.

Missions d'un CCCPH :

Être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions en lien avec la thématique des handicaps et/ou concernant les personnes en situation de handicap sur le territoire communal;

Permettre à ses membres de suggérer et de proposer au Collège et au Conseil communal toutes initiatives susceptibles de favoriser les préoccupations des citoyens, les personnes en situation de handicap résidentes sur le territoire, en vue de favoriser leur inclusion dans la société, d'améliorer leur autonomie

et leur qualité de vie.

Qui peut poser sa candidature ?

Les représentant(e)s d'associations qui oeuvrent en faveur de la promotion et de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ayant leur siège sur le territoire de la Commune de Fosses-la-Ville et/ou ayant effectivement des activités sur le territoire de la Commune de Fosses-la-Ville.

Les personnes en situation de handicap indépendantes ou disposant d'une expérience utile dans ce domaine, domiciliées à Fosses-la-Ville ou exerçant leurs activités sur le territoire de la Commune de Fosses-la-Ville et âgées au minimum de 18 ans.

Comment poser sa candidature pour rejoindre le CC-CPH ?

Si vous êtes intéressé et que vous correspondez au profil décrit ci-dessus alors n'hésitez pas proposer votre candidature individuelle ou au nom de votre organisation à Madame Sandrine Jacqmain, référente Handicontact, accompagnée d'une lettre de motivation, via e-mail : sandrine.jacqmain@fosses-la-ville.be ou par la poste à l'attention de : Madame Sandrine Jacqmain (Espace Winson) - 22, rue Donat Masson - 5070 Fosses-la-Ville, pour le 28 février au plus tard.

Vous pouvez également nous retourner le bulletin-réponse ci-contre.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Mme Jacqmain au 0497/43 70 31. N'hésitez pas à vous présenter !

Candidature

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Service des Aînés: Margaux Piette

aines@fosses-la-ville.be

071 71 12 12 40

Candidature

CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DE LA PERSONNE
EN SITUATION DE HANDICAP

Handicontact: Sandrine Jacqmain

Sandrine.jacqmain@fosses-la-ville.be

0497 43 70 31

A renvoyer au plus tard le 28 février 2025 :

**Administration communale de Fosses-la-Ville - rue Donat Masson 22 - 5070 Fosses-la-Ville
ou par mail au service concerné**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone et/ou GSM :

Adresse e-mail:

Profession actuelle ou antérieure/ secteur d'activité :

Etes-vous pensionné : ☐ oui - ☐ non

Etes-vous membre d'association(s) représentative(s) d'aînés? : ☐ oui - ☐ non

Etes-vous membre d'association(s) représentative(s) de personnes en situation de handicap? : ☐ oui - ☐ non

Si oui, laquelle/lesquelles :

Etes-vous porteur d'un handicap ? : ☐ oui - ☐ non

Si oui, laquelle ? :

Etes-vous concerné par le handicap dans votre entourage ? : ☐ oui - ☐ non

Si oui, détaillez :

Quelles sont vos motivations à devenir membre du CCCA et/ou du CCCPH ?

☐ Par la présente, je pose ma candidature pour devenir membre du Conseil Communal Consultatif des Aînés de Fosses-la-Ville*

☐ Par la présente, je pose ma candidature pour devenir membre du Conseil Communal Consultatif des Personnes en situation de Handicap*

Date et signature

* Biffer la mention inutile

Le mardi 17 décembre 2024, un bar à soupe un peu particulier a eu lieu, marquant l'approche des fêtes de fin d'année. Chaque mardi et jeudi, hors congés scolaires, le bar à soupe ouvre ses portes, accueillant entre 10 et 25 personnes. Ce projet est rendu possible grâce à un partenariat entre la Maison Croix-Rouge de Mettet-Fosses, le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et le Centre Public d'Action Sociale (CPAS).

Depuis septembre, le bar à soupe s'est installé au Castel Solidaire, situé rue du Chapitre. À l'approche des fêtes, et conscients que certaines personnes habituées à fréquenter les lieux passent Noël seules, l'idée d'organiser un moment festif et gourmand a émergé.

Le PCS a ouvert le bal en proposant un apéritif sans alcool et sain, suivi d'une délicieuse soupe à l'oignon et d'un plat préparé par les bénévoles de la Croix-Rouge. Le dessert a été offert par le CPAS.

C'est à la salle de l'Orbey que les 48 convives se sont finalement rassemblés pour cette occasion spéciale. Les grandes tables étaient joliment décorées et les tenues festives étaient de mise. L'installation, le rangement et la vaisselle ont été facilités par l'aide de quelques Fossois volontaires et dévoués.

Ce fut également l'occasion pour les « habitués » de manifester leur reconnaissance en offrant collectivement un cadeau aux bénévoles, qui consacrent leur temps et leur cœur à cuisiner et servir des soupes exceptionnelles chaque semaine.

Envie de participer au Bar à soupe ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS (071/121281) ou avec l'une des animatrices du Plan de Cohésion sociale : Margaux Piette (0472/03.51.35) ou Sandrine Jacqmain (0497/43.70.31). Possibilité de venir avec le Taxi Social.

NOËL AU BAR À SOUPE



Ce jeudi 19 décembre, le Réseau de Solidarité Fossois (RSF) a eu le plaisir d'organiser son goûter de Noël dans la magnifique salle polyvalente de la Maison Rurale.

Cette journée a rassemblé 5 personnes visitées et 7 volontaires. Une animation musicale a été organisée par Marie-Anne, tandis que Jean-Marc, également volontaire, a raconté des contes de Noël humoristiques. Des cougnous accompagnés de chocolat chaud ont contribué à créer une ambiance festive et conviviale.

Le Réseau de Solidarité Fossois permet aux personnes isolées de l'entité de bénéficier, plusieurs fois par mois, de la visite d'un volontaire. Ces rencontres sont l'occasion de discuter, de jouer aux cartes ou de partager une tasse de café, souvent agrémentée d'une petite pâtisserie. Ce réseau a été mis en place par le Plan de Cohésion Sociale et compte actuellement 8 volontaires pour une douzaine de personnes visitées. Les volontaires se réunissent régulièrement en intervention pour échanger sur leurs visites et, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées.

De plus, le RSF organise plusieurs fois par an des sorties ou des rencontres entre volontaires et personnes visitées, renforçant ainsi les liens de solidarité.

Vous souhaitez recevoir des visites ou vous investir dans un volontariat humainement enrichissant ? N'hésitez pas à contacter Sandrine Jacquemain par téléphone au 0497 43 70 31 ou par mail à l'adresse sandrine.jacquemain@fosses-la-ville.be.



DES NOUVELLES DU RESEAU DE SOLIDARITÉ FOSSOIS



Numéros utiles

ADMINISTRATION COMMUNALE

Espace Winson- rue Donat Masson, 22
- ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (fermé au public le mardi et le vendredi après-midi) - 071 12 12 40

- Service Citoyenneté (population, état civil, passeports, permis de conduire, casier judiciaire) ouvert les 1er et 3e samedis du mois, de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous.
- Service Urbanisme - fermé au public les après-midi sauf le mercredi

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Le service est accessible du lundi au vendredi sur rendez-vous. Espace Gailly, rue Saint-Roch 16a à 5070 Fosses-la-Ville. 071 71 34 36

PARC À CONTENEURS

Rue de Falisolle 39 - 5070 Vitival
071 71 30 56 - 0471 87 64 87

Le Parc à Conteneurs est accessible de 9h00 à 17h00. Fermé le lundi et dimanche.

CPAS

Permanences de 9 à 11h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 9h à 11h30 uniquement pour les urgences.

Permanence allocation de chauffage le mercredi de 9h à 11h30.
071 12 12 81

ÉCOLES COMMUNALES

Fosses I (Le Roux, Vitival)
Fosses II (Aisemont, Sart-Eustache, Sart-St-Laurent)

071 71 12 39
enseignement@fosses-la-ville.be

1722

Une question, un problème qui ne demandent pas une intervention dans l'urgence ? Formez le 1722

CULTURE, TOURISME

- Centre culturel : 071 12 12 94
- Syndicat d'Initiative : 071 77 25 80

SANTÉ

- Garde médicale : 1733
- Pharmacie Graf-Lesoye (Avenue Albert 1er Fosses) : 071 77 17 77
- Pharmacie Boxus-Bouxin (rue du Postil 15 Fosses) : 071 71 11 08
- Pharmacie Dubois-Bajart (Chaussée de Charleroi 452 - Le Roux) : 071 71 15 74
- Pharmacie au Stock (Rue du Cimetière - Fosses) : 071 72 72 79
- Pharmacie de garde : 0903 99 000

SERVICES DE GARDE

Poste médical de garde : 1733 (les nuits de 21h à 8h du lendemain matin et les samedis, dimanches et jours fériés lé-

gaux, de 8h à 21h) - Rue de Stierlinsart 39 à 5070 Bambois.

ENFANCE

- Service ATL: atl@fosses-la-ville.be
- Petite enfance: enfance@fosses-la-ville.be
- Crèche communale Le Chabo'T : 071 55 77 16
- École de Devoirs « Les Zolos » : 0491 39 38 62
- Consultations ONE Anne-Catherine Coster rue Saint Roch 16b à 5070 Fosses-la-Ville 0499 99 81 12

SÉCURITÉ

- Zone de Police Entre Sambre et Meuse : 071 26 28 00 (non urgent)
- Zone de Secours Val de Sambre : 071 12 14 29 (non urgent)
- Gardiens de la Paix : 0479 79 36 71 - 0478 79 14 16

VOS AGENTS DE QUARTIER

- Chef de poste : INPP David Bourdon-Kreserve - 0498 12 50 99
- Fosses Centre / Bambois : 0499 54 26 09
- Fosses Centre / Bambois / Haut-Vent : 0495 52 73 52
- Vitival / Aisemont / Nèvremont : 0499 52 16 56
- Le Roux / Sart-Eustache : 0499 52 16 54
- Sart-Saint-Laurent : 0499 52 16 55



Sur internet :



Sur Facebook :



Sur YouTube :



Sur Instagram :





ÉCOLE SAINT FEUILLEN

**A FOSSES-LA-VILLE, UNE
ÉCOLE MATERNELLE ET
PRIMAIRE**

**DES VALEURS MÊLANT TRADITION ET
ÉVOLUTION AVEC LE SOUCI
D'EMMENER CHAQUE ENFANT VERS
LA RÉUSSITE**

VISITES ET INSCRIPTIONS

071/71 26 16

ECOLESAINTFEUILLEN@GMAIL.COM



Sneessens
AGRICULTURE & HORTICULTURE
JARDIN & ALIMENTS

GROS & DETAIL



JARDINERIE • PÊCHE
ALIMENTS PETIT ÉLEVAGE
ALIMENTS CHIENS/CHATS
N98 Sortie «Tamines-Aisemont»



Route de Tamines 241
5070 AISEMONT 

Régine **ANSOTTE**



AVOCAT
Informeur • Conseiller • Défendre

⚠ Changement d'adresse :
Avenue Albert 1^{er}, 100
5070 Fosses-la-Ville

071 77 30 13
071 74 26 53
r.ansotte@avocat.be

CITY-BAR

restauration & bar

Téléphone: 0472 62 88 60
TVA: 0790805564

Rue des Égalots 18
5070 fosses-la-Ville

srl **Tahir-Genard**



CHAUFFAGE CENTRAL • SANITAIRE

Devis gratuits • Vente avec assistance
Techniciens agréés • Ing-conseil
Placement • Entretien • Dépannages
(Mazout • Gaz • Pellets)

Mais aussi :
Ventilation double flux
Traitement de l'eau

TAHIR GENARD
Siège social : 5A, rue de Biesmerée 5646 - STAVE
Siège d'exploitation : 10 B, rue du Tisserand 5070 - F.L.V

Tél. 071 72 62 22 ou 071 71 40 88
tahir-genard.be • tahir-genard@skynet.be

SaveTax

COMPTABILITÉ • CONSEIL • OPTIMISATION FISCALE

**Votre comptabilité entièrement digitale,
accessible depuis votre PC & smartphone**

www.savetax.be
Tel 081/396.396 ✓ Mail info@savetax.be

✓ Bureau Namur : Rue Hennevauche 14, 5640 Mettet
✓ Bureau Liège : Rue Guillemins 139, 4000 Liège
✓ Bureau BW : Allée du Bois de Bercuit 39, 1390 Grez-Doiceau



AUTO-PNEUS JEREM

Route de Tamines 80 • 5070 Fosses-la-Ville
Tél. 071 71 27 22
auto.pneus.jerem@gmail.com

Le groupe nous rend plus fort.

www.eurotyre.com Ouvert du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h à 17h30. Le samedi de 8h30 à 12h




Une équipe tournée vers le
bien-être de l'humain !



Pour découvrir notre équipe, rendez vous sur notre site internet



Centre Pluridisciplinaire de Fosses-la-Ville

Centre pluridisciplinaire de Fosses-la-Ville

+32494268973

info@cpflv.be

rue Delmotte Lemaitre 1
5070 FOSSES-LA-VILLE

www.cpflv.be



Prélèvements sanguins et urinaires
Tous les lundis et jeudis de 07h00 à 09h00
SANS RENDEZ-VOUS

Laissez-moi prendre soin de vous !



Massages spécifiques (fibromyalgie, femmes enceintes, enfants TDAH,...) 35€ pour 30 minutes - 65€ pour 60 minutes

NEW

OFFRE DE LANCEMENT jusqu'au 10-02-2025:
Maderothérapie séance à 65€ au lieu de 75€ (60 minutes)

Épilation définitive au laser médical, référencé par l'Agence
Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS)

RUE DELMOTTE LEMAITRE 1
5070 FOSSES-LA-VILLE
(AU CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE)



AMTÉA
SOINS DU CORPS & DE L'ÂME



0494 26 89 73

ANTHONY COEKELBERGS sprl

CHAUFFAGE - SANITAIRE - ENERGIES SOLAIRES

Installation - Entretien - Dépannage



CHAUFFAGE

SANITAIRE

VENTILATION

CLIMATISATION

DEVIS GRATUIT

Sambreville
Fosses-la-Ville

info@anthonycoekelbergs.be

071 74 20 12

MES MATÉRIAUX, C'EST TODI CHEZ ...



POUR LES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Chaussée de Charleroi 161 à 5000 Namur

081/74.09.60

www.delvauxmateriaux.be

SPRL ERNOUX

Rue Sinton 11
5070 Fosses-la-Ville

Aliments et accessoires
pour animaux de compagnie,
de hobby (chevaux)
et petit élevage

0496 555 009



24H/24



Funérailles
J-F PESSLEUX

Organisation complète
de funérailles
toutes régions

Funérarium
avec parking aisé
Fleurs
Articles Funéraires
Caveaux
Monuments funéraires



Rue des Six Bras, 37
5170 BOIS-DE-VILLERS
(Profondeville)
Tél. : 081 43 47 45



Rue François Dive, 47C
5060 FALISOLLE
(Sambreville)
Tél. : 071 77 38 37

0498 94 06 20

jf.pessleux@gmail.com



Joëlle Humblot
INFIRMIÈRE - SOINS À DOMICILE

+32 495 16 29 68
humblotjoelle@gmail.com
www.infirmiere-joelle.be

Sur Jemeppe-sur-Sambre
& Fosses-la-Ville

Laurent Gobeaux
REPAS À DOMICILE

*De délicieux plats livrés
dans votre région !*

0499 35 99 35
info.gobeaux.be@gmail.com



Rue Grande Pierrère 2A | 5060 Sambreville | www.gobeaux.be



**PRÉPARE ET
CHOISIS TON AVENIR !**

Découvrez toutes nos options sur www.arfd.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Dès la 3^e secondaire...
INFORMATIQUE DE TRANSITION
Développement web & Apps, codage... (7h d'info/sem.)

CEFA

TRAVAUX DE BUREAU
Auxiliaire Administratif-ve et d'accueil

**THÉNÉE
ROYAL**
Florennes • Doische • Mazée



TEC ligne E86 venant de FOSSES-LA-VILLE vers FLORENNES. Temps de trajet : 14 min.

ATHÉNÉE ROYAL DE FLORENNES

Rue des écoles, 21 - 5620 Florennes • CONTACT : 071/68.83.23 - direction.florennes@gmail.com



Facebook : AR Florennes-Doische & CEFA Florennes
YouTube : Athénée Florennes-Doische-Mazée

WWW.ARFD.BE